

**CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DU DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES**

SIEGE SOCIAL ET SECRETARIAT : 9 Rue Chaigneau - CS80030
79403 SAINT MAIXENT L'ECOLE CEDEX

**ARRETE FIXANT LA LISTE D'APTITUDE D'ACCES
AU GRADE D'AGENT DE MAITRISE TERRITORIAL PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE
(sans examen professionnel)**

LE PRESIDENT du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale du département des Deux-Sèvres,

VU le Code général de la Fonction publique, et notamment ses articles L523-3 à L523-6,

VU le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

VU le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction publique territoriale,

VU l'arrêté du Président du Centre de gestion en date du 6 janvier 2022 fixant les lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne des collectivités et établissements publics affiliés au Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Deux-Sèvres,

CONSIDERANT que l'accès au grade d'agent de maîtrise pour les fonctionnaires relevant des cadres d'emplois des adjoints techniques territoriaux, des établissements d'enseignement et des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles au titre de l'article 6-1° du décret du 6 mai 1988 susvisé, n'est pas soumis à quota,

CONSIDERANT que les candidats retenus remplissent les conditions prévues à l'article 6-1° du décret n°88-547 du 6 mai 1988 susvisé,

ARRETE

ARTICLE 1 : La liste d'aptitude d'accès au grade d'AGENT DE MAITRISE par voie de promotion interne est fixée comme suit :

BELLIARD Marylène
BERTHONNEAU Cyril
BOCHE Patrice
CASTAGNOL Joël
COULAIS Marylène
COUPE Laurent
DERFEUIL Aurélien
DUCOMMUN Guillaume
DUPEU Estella
FONTENEAU Eric
GAUTIER Michel
GERARD Maryse
GONNORD Frédéric
GOUBERT Bruno
GOUDEAU David
GUILLAUMEAUD Matthieu
GUIMBRETIERE Thierry
JANCHE Jérôme
LEGERON Tony
MADIER Patrick
MARIA Romain

MAROLLEAU Guy-Marie
MENU Sandrine
MONNEREAU Fabrice
MORIN Mickaël
POYVRE Véronique
TAVEAU Virginie
TEXIER Isabelle
TROCHON Dominique

ARTICLE 2 : La date d'effet de cette liste d'aptitude est fixée au 14 octobre 2025.

ARTICLE 3 : L'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas recrutement. Elle est valable pendant 2 ans. L'inscription sur une liste d'aptitude est renouvelable deux fois pour une année, à condition d'en faire la demande par courrier un mois avant le terme de la deuxième ou de la troisième année, auprès du Centre de gestion.

ARTICLE 4 : Le Directeur général du Centre de gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis à Madame la Préfète des DEUX-SEVRES
- affiché dans les locaux du Centre de gestion de la FPT des DEUX-SEVRES
- transmis à tous les Centres de gestion.
- notifié aux intéressés

FAIT A SAINT MAIXENT L'ECOLE, LE 14 OCTOBRE 2025

LE PRESIDENT,

Signé

Alain LECOINTE

Transmis en Préfecture le 16 octobre 2025

Accusé réception le 16 octobre 2025

Affiché, publié et certifié exécutoire le 16 octobre 2025

*Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général,*

Signé

Cyrille DEVENDEVILLE

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Poitiers, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr